

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 17 Novembre 2015

OBJET :	Signature d'une convention relative à l'attribution d'une participation de fonctionnement en faveur de la Mission locale du GIP Ivry-Vitry
---------	---

EXPOSE DES MOTIFS

Créée en 1999 à l'initiative des élus locaux et soutenue par l'Etat, la Région et le Conseil départemental du Val-de-Marne, la Mission locale du GIP Ivry-Vitry remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle a pour vocation d'aider les jeunes Ivryens et Vitriots de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle par des fonctions d'accueil, d'informations, d'orientations, de conseils et d'accompagnement individualisé.

Pour mettre en œuvre son programme d'action, la Mission locale mobilise les dispositifs et mesures en vigueur sur le territoire. Elle travaille en collaboration étroite avec les partenaires économiques et sociaux du bassin d'emploi : service public de l'emploi et de la formation, entreprises, collectivités locales, Education Nationale, structures socio-éducatives...

Grâce à la richesse et au dynamisme de ce réseau, la Mission locale constitue un outil efficace de mise en œuvre des politiques publiques pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sortis du système scolaire.

Au total en 2014, la Mission Locale Ivry-Vitry a reçu 3 854 jeunes en entretien dont 1 565 dans le cadre d'un premier accueil. Sur cette même période, 1 047 jeunes ont été en situation d'emploi, 99 ont suivi un contrat d'apprentissage et 476 une formation.

Afin de mettre en œuvre son programme d'actions, la Mission locale Ivry-Vitry sollicite auprès de la Communauté d'agglomération Seine-Amont une **participation financière de 567 052 euros pour le fonctionnement de la structure**. Ce montant a déjà été acté dans le cadre du transfert de la compétence développement économique-emploi (délibération du Conseil communautaire du 11 décembre 2014).

Le soutien financier des structures d'accompagnement vers l'emploi faisant partie des compétences statutaires de la Communauté d'agglomération Seine-Amont, il est proposé d'approuver la convention de partenariat avec la Mission locale du GIP Ivry-Vitry ainsi que le versement d'une participation financière de 567 052 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Où l'exposé des motifs ;

- Vu les délibérations des Conseils communautaires du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- Vu les délibérations des villes décidant des montants des subventions 2014 aux structures financées par la communauté d'agglomération Seine-amont à compter du 1^{er} janvier 2015,
- Vu la convention annexée,
- Considérant le transfert des financements des structures d'accompagnement vers l'emploi des communes membres vers la Communauté d'agglomération Seine-Amont,
- Considérant les enjeux de la stratégie communautaire et du contrat de ville intercommunal en matière d'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion sociale et professionnelle,
- Considérant que la Mission locale remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

DELIBERE,

Article 1^{er} : Approuve la convention de partenariat entre la Mission locale du GIP Ivry-Vitry et la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 567 052 € en faveur de la Mission locale du GIP d'insertion professionnelle Ivry-Vitry.

Article 3 : Autorise Monsieur le président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tous les éventuels avenants.

Article 4 : Dit que ladite convention prendra effet à la date de signature.

Article 5 : Dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015.

Article 6 : Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la Mission locale du GIP Ivry-Vitry.

Michel Leprêtre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

